

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**ESPACES PUBLICS**

**DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE  
VOIE RELATIVE À LA LIAISON  
DARCIEUX / COLLONGES**

Délibération : **03.2015.020**

Transmis en préfecture le :

**7 avril 2015**

Séance du : **31 mars 2015**

Compte-rendu affiché le **7 avril 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **25 mars 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Isabelle PICHERIT (à partir du point 8), François  
VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à  
partir du point 3), Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Serge BALTER,  
Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO,  
Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan  
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian  
ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 8),  
Yves GAVault (jusqu'au point 3), Olivier  
BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS

**Pouvoirs :**

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne  
TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER,  
Olivier BROSSEAU à Guillaume COUALLIER,  
Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie  
JANAS à Mohamed GUOUGUENI

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUEDON**

Dans le cadre du projet de la voie nouvelle Darcieux / Collonges, la société COGEDIM est porteur d'un programme immobilier sur un tènement privé dont elle est propriétaire. Le développement de ce secteur nécessite la réalisation d'espaces publics de desserte des nouvelles constructions (voirie, réseaux, parkings, cheminement piétons).

Cette nouvelle voirie de desserte de 450 mètres de long, arborée, équipée d'une piste cyclable dans le sens montant et de trottoirs confortables, permettra la liaison des rues Francisque Darcieux et Collonges et constituera un axe structurant nord-sud permettant de contourner à l'est le centre bourg, d'alléger le trafic dans l'hypercentre et d'offrir des stationnements publics et une accessibilité sécurisée aux écoles à proximité.

À ce titre, il est nécessaire de dénommer les espaces publics créés, les trois parkings et cette nouvelle voirie, actuellement en phase de construction, afin de faciliter la localisation et le repérage des futurs bâtiments créés, en particulier pour les services d'ERDF, de GRDF, de La Poste, des pompiers.

Il est proposé que cette nouvelle voie se nomme rue « Marc Riboud ».

La volonté d'inscrire le nom Marc Riboud dans la mémoire de Saint-Genis Laval s'explique par les raisons suivantes :

- rendre hommage au photographe Marc Riboud, originaire de Saint-Genis-Laval, dont l'activité artistique est reconnue sur le plan international;
- faire écho à l'exposition de photographies qui s'était tenue à l'Hôtel de Ville dont l'initiative avait été appréciée par la population;
- s'intègre dans la politique culturelle de la Ville. En effet, la Ville est très attachée à la culture dans le cadre des actions qu'elle développe au niveau local dans de nombreux domaines qui contribuent ainsi à la découverte, à l'enrichissement, à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

Par ailleurs, la famille interrogée a été très sensible à cet hommage et donne son accord.

Concernant les parkings, il est proposé de dénommer ces derniers en référence à la propriété des Frères Maristes et à l'activité anciennement pratiquée sur le site. Aussi les parkings hauts seraient dénommés : parking de la Distillerie [pour celui qui se situe à l'est de la voie] et parking de l'Arquebuse [pour celui jouxtant l'école Sainte-Marie]. Pour le parking au sud, il est proposé : parking Le Montet.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **NOMMER** la nouvelle voie reliant la rue Darcieux à la rue Collonges : rue « Marc Riboud »;
- **NOMMER** les trois parkings publics situés le long de cette voie :
  - parking de la Distillerie, à l'est;
  - parking de l'Arquebuse, à l'ouest;
  - parking Le Montet, au sud.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard GUEDON ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 2**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.